



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA TRANSITION  
NUMÉRIQUE  
ET DES COMMUNICATIONS  
ÉLECTRONIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 05/02/2022  
N°1990

## Communiqué de presse

### **Renforcer l'accès au numérique des Français : le Premier ministre annonce un doublement de l'aide à l'équipement très haut débit non filaire**



Depuis près de 10 ans, l'investissement de l'Etat aux côtés des collectivités territoriales et des opérateurs télécoms a permis de placer la France à la pointe des déploiements de fibre optique en Europe (près de 3,6 millions d'euros de financements étatiques, dont 420 millions d'euros du plan de relance). Notre pays dispose ainsi aujourd'hui du plus grand nombre de lignes optiques en Europe (28,3 millions de locaux raccordables, soit 67% du total de locaux) et du rythme de déploiement le plus élevé (20 000 locaux rendus raccordables par jour sur les six derniers mois).

Ces résultats exceptionnels permettront d'atteindre l'objectif du plan France Très Haut Débit (THD) : le très haut débit pour tous (30 Mbit/sec) d'ici la fin de l'année 2022, dont au moins 80% par la fibre optique. Ils confortent également l'objectif de la généralisation de la fibre optique à l'horizon de la fin de l'année 2025.

#### **Des subventions pour l'accès au THD renforcées pour les Français qui ne disposent pas de la fibre, et quadruplées sous conditions de ressources**

Afin de renforcer encore l'accès effectif au très haut débit pour les Français qui ne disposent pas encore de la fibre, **le Gouvernement élargit le guichet « cohésion numérique des territoires »** qui permet de prendre en charge une partie (150 €) du coût d'accès à une solution de THD non filaire (satellite, 4G et 5G fixe et THD radio notamment). **Le montant de cette subvention sera doublé au 1<sup>er</sup> avril, passant à 300 € pour les offres d'internet à très haut débit et ira jusque 600 € sous conditions de ressources.**



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA TRANSITION  
NUMÉRIQUE  
ET DES COMMUNICATIONS  
ÉLECTRONIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**2000 conseillers déployés et 100 000 Français accompagnés depuis l'été : le nouveau dispositif des conseillers numériques France Services trouve son public**

Cet effort sans précédent pour raccorder les Français est complété par une politique ambitieuse d'inclusion numérique à destination des 13 millions de personnes éloignées du numérique. Il s'agit de leur donner les moyens de s'approprier les outils numériques afin qu'ils puissent exercer pleinement leur vie sociale, économique et citoyenne, et se saisir des opportunités qu'offre la transition numérique.

Grâce à France Relance, un effort sans précédent a été fait sur le sujet de l'inclusion numérique, puisque le Gouvernement a mobilisé un budget de 250 millions d'euros sur deux ans (contre 350 000€ par an auparavant) pour recruter, former, salarier et équiper plus de 4000 Conseillers numériques France Service sur tout le territoire.

**Aujourd'hui, 2000 conseillers numériques, soit la moitié d'entre eux, ont désormais pris leur poste au sein de diverses structures publiques et privées.** Plus de 2000 autres conseillers numériques sont en cours de recrutement ou de formation, et arriveront sur le terrain d'ici le mois de juin. **Les conseillers en poste ont d'ores et déjà accompagné plus de 100 000 personnes**, en groupe ou de manière individuelle :

Face à cette arrivée croissante de conseillers sur le terrain, **le site internet des conseillers numériques** a été enrichi d'une carte interactive permettant à tous de trouver facilement le conseiller le plus proche de chez soi (<https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>).

**Cédric O** : « *L'égal accès au numérique constitue la porte d'entrée, la base sur laquelle reposent l'ensemble des politiques numériques que nous menons en matière d'innovation, de développement technologique, etc. Sans accès au numérique, qu'il s'agisse des compétences ou des usages, notre pays ne pourra pas réaliser son plein potentiel numérique* ».

**Liens utiles :**

- Guichet cohésion numérique des territoires : <https://www.aménagement-numerique.gouv.fr/fr/bonhautdebit-aidefinanciere>
- Site du programme CnFS : <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>

Cabinet de Cédric O

01 53 18 43 10

[presse@numerique.gouv.fr](mailto:presse@numerique.gouv.fr)